

Séance du 15 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le quinze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NAVAILLES-ANGOS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Francis HUNAUT, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. ALGANS Elisabeth, BERNEZAT Jean, CACHAU Jean-Guy, CAUHAPE Céline, DOMENGINE Paul, DUBEDOUT Philippe, DUFOURCQ Hugues, HUNAUT Francis, LAVIE-HOURCADE Jeannine, LOUSTAU ARRAGON Bernadette, MERIOT Christophe.

Absent(s) : Mmes CUNY Christine (procuration à M. BERNEZAT Jean), MEYMERIT Christine (procuration à Mme CAUHAPE Céline), DUBOIS Catherine et M. CUYALA-PROVENCE Rémy (procuration à M. DUBEDOUT Philippe).

Secrétaire de séance : M. BERNEZAT Jean.

Vu le Maire pour convocation le 11 mars 2019 et affichage des délibérations le 19 mars 2019

La séance est ouverte à 19h13.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 FEVRIER 2019

Le procès-verbal de la séance du 11 février 2019 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 COMMUNE, CIMETIERE ET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Délibération N°2019-03-15-01

Le Maire présente à l'Assemblée les comptes de gestion dressés par le receveur pour l'exercice 2018 et portant sur le budget de la Commune, le budget du cimetière et le budget panneaux photovoltaïques. Il indique que les comptes reprennent l'ensemble des écritures afférentes à l'exercice écoulé et n'appellent pas d'observation particulière.

Invité à se prononcer après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les comptes de gestion du receveur municipal dressés pour l'exercice 2018 concernant le budget principal de la Commune, le budget annexe cimetière et le budget annexe panneaux photovoltaïques.

AUTORISE le Maire à signer les dits comptes de gestion.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 COMMUNE, CIMETIERE ET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Délibération N°2019-03-15-02

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L.2121.14 du code général des collectivités territoriales indique que, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Monsieur le Maire propose que la séance soit présidée pour la présente délibération par Mme Jeannine LAVIE-HOURCADE, 1^{ère} adjointe. La proposition est acceptée à l'unanimité du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rend compte de l'exécution du budget 2018, qui se traduit de la manière suivante :

BUDGET COMMUNE :

Fonctionnement :

Recettes de l'exercice	1 112 166.77 €
Dépenses de l'exercice	961 845.35 €
Résultat de l'exercice 2018	150 321.42 €
+	
Excédent de fonct. reporté 2017	66 239.10 €

Résultat de clôture 2018	216 560,52 €
--------------------------	--------------

Investissement :

Recettes de l'exercice	935 048.17 €	Plus RAR 13 503.93
Dépenses de l'exercice	417 862.67 €	Plus RAR 73 472.52
Résultat de l'exercice 2018	517 185.50 €	
+		
Solde d'investissement 2017	- 604 191.67 €	
Résultat de clôture 2018	- 87 006.17 €	

Résultat cumulé :

Fonctionnement : + 216 560.52 €
Investissement : - 87 006.17 €

soit un excédent global de 129 554,35 €

BUDGET ANNEXE CIMETIERE :

Exploitation :

Recettes de l'exercice	3 250.00 €
Dépenses de l'exercice	- 2 808.79 €
Résultat de l'exercice 2018	441.21 €
+	
Excédent de fonct. reporté 2017	327.46 €
Résultat de clôture 2018	768.67 €

Investissement :

Recettes de l'exercice	2 808.79 €
Dépenses de l'exercice	- 2 808.79 €
Résultat de l'exercice 2018	- 0 €
Résultat de clôture 2018	0,00 €

Résultat cumulé :

Fonctionnement : + 768.67 €
Investissement : + 0 €

soit un excédent global de 768.67 €

BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES :

Exploitation :

Recettes de l'exercice	1 942,68 €
Dépenses de l'exercice	2 584,00 €
Résultat de clôture 2018	-641,32 €

Investissement :

Recettes de l'exercice	2 584.00 €
Dépenses de l'exercice	- 10 336.00 €
Résultat de l'exercice 2018	-7 752.00 €
+	
Solde d'investissement 2017	10 336.00 €
Résultat de clôture 2018	2 584.00 €

Résultat cumulé :

Fonctionnement :	- 641.32 €	
Investissement :	+ 2 584.00 €	<u>soit un excédent global de 1 942.68 €</u>

Le Maire s'étant retiré, Mme Jeannine LAVIE-HOURCADE, 1^{ère} Adjointe, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le Compte Administratif 2018 du budget de la Commune et des budgets annexes Cimetière et Panneaux photovoltaïques tels qu'ils lui ont été présentés par le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Administratif 2018 du budget principal de la Commune et des budgets annexes du cimetière et panneaux photovoltaïques tels qu'ils lui ont été présentés par le Maire.

Monsieur le Maire rejoint le Conseil Municipal et reprend la présidence de l'assemblée.

AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Délibération N°2019-03-15-03

Le Maire rappelle les montants des dépenses et des recettes réalisées et reportées en 2019, et précise le mode de calcul du besoin de financement de la section d'investissement :

Rappel des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal de la Commune :

Résultat de fonctionnement 2018 :	150 321.42 €
Excédent de fonctionnement 2017 reporté :	66 239.10 €
soit un excédent cumulé de fonctionnement de :	216 560.52 €
Déficit d'investissement de :	87 006.17 €
Déficit des restes à réaliser de :	59 968.59 €
Besoin de Financement de la section d'investissement :	146 974.76 €

Le Maire propose en conséquence d'affecter comme suit le résultat 2018 :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2018 : excédent de	216 560.52 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	146 974.76 €
Excédent de fonctionnement reporté (002) :	69 585.76 €
Déficit d'investissement reporté (001) :	87 006.17 €

Rappel des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe cimetière :

Résultat d'exploitation 2018 :	441.21 €
Excédent d'exploitation 2017 reporté :	327.46 €
soit un excédent cumulé d'exploitation de :	768.67 €
Excédent de financement de la section d'investissement :	0,00 €

Le Maire propose en conséquence d'affecter comme suit le résultat 2018 :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : excédent de	768.67 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0.00 €
Excédent d'exploitation reporté (002) :	768.67 €
Excédent d'investissement reporté (001) :	0.00 €

Rappel des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe panneaux photovoltaïques :

Résultat d'exploitation 2018 : Déficit	641.32 €
Excédent d'exploitation 2017 reporté :	0.00 €
soit un déficit cumulé d'exploitation de :	641.32 €

Excédent de financement de la section d'investissement :	2584,00 €
--	-----------

Le Maire propose en conséquence d'affecter comme suit le résultat 2018 :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : Déficit de	641.32 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0.00 €
Déficit d'exploitation reporté (002) :	641.32 €
Excédent d'investissement reporté (001) :	2584.00 €

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter le résultat 2018 du budget principal de la commune et des budgets annexes cimetière et panneaux photovoltaïques conformément aux propositions du Maire.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

Délibération N°2019-03-15-04

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination d'agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2019.

Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet pour une quotité de 30 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2019. Il précise que la fiche de poste de l'agent sera adaptée au nouveau grade.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet pour une quotité de 30 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2019.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

CONVENTION TRIPARTITE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF ET LA COMMUNE DE MONTARDON POUR LES ANNÉES 2018 A 2021

Délibération N°2018-03-15-05

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contrat enfance jeunesse avec la CAF pour la période 2014-2017, renouvelé depuis les années 2006..

La CAF propose de renouveler ce contrat pour la période 2018-2021, en reprenant les engagements financiers du précédent contrat pour un montant total d'intervention de la CAF à hauteur de 28750,15 €. Pour rappel le montant de la subvention communale au CLSH « Les Marches du Béarn » a été de 56539 € en 2017. La présente convention propose la

stricte reconduction des actions constatées et financées depuis 2005, aucune action nouvelle n'ayant été déclarée.

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver la convention tripartite d'objectifs et de financement du contrat enfance jeunesse avec la CAF et la Commune de Montardon et de l'autoriser à la signer au nom de la Commune.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE** la convention tripartite d'objectifs et de financement du contrat enfance jeunesse avec la CAF et la Commune de Montardon.
- CONSTATE** toujours avec regret que la participation de la CAF n'a pas évolué depuis 2005 alors que le financement communal a quadruplé depuis.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le dossier DETR pour la nouvelle cantine a été réceptionné et confirmé comme complet. Nous sommes éligibles pour une subvention de l'Etat à hauteur de 800 000 € mais nous n'aurons le résultat de la Commission d'attribution que vers l'été.
- L'Appel d'Offres pour la phase 1 de maîtrise d'œuvre pour l'éco-lotissement Péret est close. La Commission se réunira jeudi 21 mars à 20h30 pour l'ouverture des plis. Monsieur le Maire présente la pré-étude du CAUE sur l'aménagement de ce lotissement. Les coûts d'aménagement sont estimés à 500 000 €.
- Monsieur Jean Bernezat rend compte de la dernière réunion du Comité Syndical du Syndicat des Eaux Luys gabas et Lees. Le Syndicat est endetté pour 99 années.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h00.